

# ***Le 31 janvier 2019***

L'an deux mil dix-neuf le trente et un du mois de janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie, sous la présidence de David DOZANCE, Maire.

Présents : David DOZANCE, Franck GALICHON, Jean-Claude DUCROT, Thierry GIRAUD, Marie-Claude CHATTON, Pascal JOLY, David SOTTON, Régine JONNIER, Robert DUMOULIN, Corine BENUCCI, Pascale ALDEBERT, Jean-Jacques ALEX, Agnès PUY.

Absent excusé : Bernard DÉCHAVANNE.

Madame Marie-Claude CHATTON a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## **01/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019**

(Dotation Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le maire précise les opérations reconnues éligibles à la DETR et notamment les opérations scolaires. Le projet retenu répond à ces opérations prioritaires. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter l'opération de mise aux normes qualité de l'air, économie d'énergie et sécurisation de la clôture à l'école pour un montant total de 127 360 € HT et de solliciter auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20 %)

## **02/2019 - SUBVENTION CONTRAT AMBITION RÉGION**

Monsieur le Maire expose les différents types de demandes de subventions régionales et propose de solliciter une subvention pour le projet de mise en conformité qualité de l'air et d'économie d'énergie à l'école. De plus, toujours dans le cadre de ce contrat, et conformément aux directives ministérielles, il est proposé de sécuriser le bâtiment scolaire en remplaçant la clôture le long de la rue des écoliers avec création d'un portail. Les investissements prévus seront réalisés en été 2019. Le Conseil Municipal décide de lancer les projets précités et de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention Contrat Ambition Région de 30 000 € sur la base des devis s'élevant à 127 360 € HT.

## **03/2019 - Transpet au SIEL compétence optionnelle : Photovoltaïque**

*« Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque »*  
Réalisation d'un générateur photovoltaïque

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'école dans le cadre de sa réhabilitation.

Le coût du projet actuel peut être estimé à 36 225 €HT, financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune. Or, en considérant ce montant d'investissement et les tarifs d'achat en vigueur, le bilan prévisionnel de l'opération fait apparaître un déficit de 5 476 € HT sur 20 ans. La somme d'investissement à prendre en charge par la commune pour équilibrer financièrement le projet peut ainsi être estimée à 5 000 € HT. Celle-ci sera ajustée au coût réel des travaux et au tarif d'achat réellement obtenu. Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence optionnelle « Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » au SIEL, et lui demande d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'un générateur photovoltaïque dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution. Des conventions seront alors signées. Le Conseil Municipal décide d'amortir ce fonds de concours en 5 années.

## **04/2019 – CHOIX DU PRESTATAIRE GAZ Bâtiments communaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats gaz des bâtiments communaux sont arrivés à échéance.

Après consultation, trois propositions de contrat nous sont parvenues :

Conso annuelle prévis.	EDF			ANTARGAZ			GEG		
	Abon.	Tarif quantité 37.25 €	Dépense année €HT	Abon.	Tarif quantité 32,97 € Eglise 53.9	Dépense année €HT	Abon.	Tarif quantité 34,17 € Eglise 33.63	Dépense année €HT
Chênaie 70000	908.64	2 607.5	3 516.14	705.04	2307.9	3 012.94	646.56	2 391.90	3 038.46
Ecole 48000	617.88	1788.00	2 405.88	544.22	1582.56	2126.78	492.96	1 640.16	2 133.12
Mairie 13100	265.20	487.98	753.18	269.18	431.91	701.09	228.84	447.63	676.47
Eglise 2300	160.32	85.68	246.00	55.20	123.97	179.17	142.92	77.35	220.27
<b>TOTAL</b>			<b>6 921.20</b>			<b>6 019.98</b>			<b>6 068.32</b>

Le contrat proposé par ANTARGAZ pour une durée de 3 ans est le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le contrat proposé par ANTARGAZ pour le chauffage au gaz des bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- De la création d'une commission culture au sein de l'agglomération. Titulaire D. DOZANCE Suppléant F. GALICHON
- De l'offre proposée par le service PSS : défibrillateur à 1250 € et 99 €/an maintenance OK
- Du rappel des offres financières pour la réhabilitation des ANC (13 sont éligibles)
- De l'inscription de la commune à l'action Trame Verte et Bleue en lien avec l'école
- De l'installation de trois points d'arrêts REZOPOUCE
- De la nouvelle demande des Consorts VIGNAL : réduction de la surface à vendre. Le conseil municipal n'est pas favorable à ce nouveau projet.
- D'une commission « contrôle » du site internet le 14 février à 18h30
- Des réglages du chauffage de La Chênaie à ajuster
- Des projets de fleurissement communaux : parvis Mairie et emplacement cabine téléphonique
- Des encours des différents sinistres. Les bâtiments communaux seront à nouveau mesurés.
- De la commission bâtiment le jeudi 28 février à 18h30 concernant la clôture de l'école
- De la décision de solliciter l'état pour une reconnaissance de Catastrophe Naturelle (sécheresse 2018). Les administrés sont invités à déposer leur dossier avant le 28 février 2019
- De différentes dates de réunion sur le Roannais concernant le Débat National
- De l'accord de subvention du département relatif au spectacle «C'est pas New !» - 15 mars
- De la cérémonie de la FNACA fixée au mardi 19 mars à 10h30 à Notre-Dame-de Boisset
- De la mise en sommeil de l'association Roanne ConnecTGV et la suspension des cotisations
- Des vœux de Jean-Marie GRAFTIAUX maire de Nepvant

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.*

*Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à vingt et une heures trente.*